



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**Numéro de la demande :** 2023-0165  
**Demande :** Nouvelle limite maximale de résidus d'un principe actif de qualité technique déjà évalué  
**Produit :** Insecticide de qualité technique Rynaxypyr  
**Numéro d'homologation :** 28979  
**Principe actif (p.a.) :** Chlorantraniliprole  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3606973

### But de la demande

La présente demande visait à déterminer les limites maximales de résidus (LMR) pour les résidus de chlorantraniliprole dans et sur plusieurs denrées importées.

### Évaluations sanitaires

Des données sur les résidus provenant d'essais sur le terrain menés aux États-Unis, au Japon et en Malaisie ont été soumises à l'appui des LMR pour l'avocat, le thé et le fruit du palmier. Dans le cadre de la présente demande, on a également réévalué les données provenant d'essais sur le terrain visant à mesurer les résidus dans et sur le thé.

Le chlorantraniliprole a été appliqué sur des avocats, du thé vert et des fruits du palmier à des taux équivalents et exagérés, et les cultures ont été récoltées selon les instructions figurant sur l'étiquette. De plus, on a examiné une étude sur la transformation du thé vert et du fruit du palmier traités pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de chlorantraniliprole dans les produits transformés.

### Limites maximales de résidus

Les limites maximales de résidus (LMR) recommandées pour le chlorantraniliprole reposent sur les données des essais sur le terrain présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de chlorantraniliprole dans et sur les cultures et les denrées transformées. Les résidus dans les denrées transformées qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR existante (ppm)	LMR proposée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Avocat	Application foliaire/223 à 226	1 à 7	0,043	0,155	S. O.	Aucune	0,3

<b>TABLEAU 1. Résumé des données des essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)</b>							
<b>Denrée</b>	<b>Méthode</b>	<b>Délai</b>	<b>Résidus (ppm)</b>		<b>Facteur de</b>	<b>LMR existante</b>	<b>LMR proposée</b>
Fruit du palmier	Application foliaire/61 à 62	1 à 19	0,180 (min.)	0,380 (max.)	2,5x (huile de palme)	Aucune	0,8 (fruit du palmier) 2 (huile de palme)
Thé (feuilles séchées)	Application foliaire/150 à 206	3	18,90	31,60	S. O.	Aucune	80

g p.a./ha = grammes de principe actif par hectare; ppm = parties par million; MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de chlorantraniliprole. Les risques alimentaires liés à l'exposition aux résidus de chlorantraniliprole dans ces denrées cultivées avec les LMR proposées se sont avérés acceptables pour la population générale et toutes les sous-populations, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. Par conséquent, les aliments contenant des résidus dans les proportions indiquées au tableau 1 sont considérés comme pouvant être consommés sans danger.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur**

Aucune évaluation des propriétés chimiques ni aucune évaluation environnementale ou de la valeur n'était requise pour la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour établir des LMR relatives aux résidus de chlorantraniliprole dans ou sur les avocats, le thé et les fruits du palmier.

### **Références**

#### **Numéro de document de l'ARLA**

#### **Référence**

- |         |   |
|---------|---|
| 3471681 | 2017, Determination of residues of chlorantraniliprole after two applications of Altacor 35 WG in oil palm trees at 4 sites in Malaysia in 2015, DACO: 7.4.1,7.4.5. |
| 3426297 | 2021, Crop field trial on Japanese Green Tea with SAMCOR Flowable 10, DACO: 7.2,7.2.1,7.2.2, 7.2.3A,7.3,7.4,7.4.1,7.4.2.  |
| 3426298 | 2021, Crop field trial on Japanese Green Tea with SAMCOR Flowable 10, DACO: 7.2,7.2.1,7.2.2, 7.2.3A,7.3,7.4,7.4.1,7.4.2.  |
| 3426295 | 2021, Magnitude and Decline of Chlorantraniliprole (E2Y45) Residues in Avocados following two Foliar applications of Chlorantraniliprole 35WG,                      |

DACO: 7.2,7.2.1,7.2.2, 7.2.3A,7.3,7.4,7.4.1,7.4.2.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9